

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 4 novembre 2020**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de présents	13
Excusées	2

Date de convocation : L'an deux mille vingt

30 octobre 2020

et le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :

10 novembre 2020

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Caroline PERETTI ; Marc BÉDÉ ; Valérie DUPUY ; Maritza PERDRIEL ; Stephan POURCET ; Frédéric ROCHIS ; Magali BONNEFOY ; Emilie CAZAUX ; Jérémy BAS ; Stéphane-Jean DUPHLOUX ; Patrick BOURGEOIS ; Florence SIORAT

Excusés : Stéphanie DE LACHADENEDE, Emilie LUYCKX

Procurations : Stéphane-Jean Duphloux pour Stéphanie De Lachadenède ; Valérie Dupuy pour Emilie Luyckx

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 2 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

• N° 2020-40 - OBJET : Clôture de la régie de recette concerts/spectacles et régularisation de la régie photocopies/marchés

Le conseil municipal a autorisé la création d'une régie de recette le 23 mai 2013 (2013-32) dans le but de facturer les reproductions de documents administratifs communiqués. Cette régie a été étendue à l'encaissement des frais de droits d'occupation du domaine public dus par les commerçants du marché communal de plein vent par arrêté 15-12 du 22 juin 2015.

Ces décisions font état d'un fond de caisse d'un montant de 20 €, versé lors de la création de la régie. Cependant ce fond n'a jamais été reversé à la commune. L'information a été confirmée par la trésorerie de Caraman.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la non existence de ce fond de caisse au sein de la régie de recettes.

Par délibération du 2 octobre 2017 (2017-27), le conseil avait également étendue la régie de recette à l'encaissement des places de concerts et spectacles qui ont été organisés sur la commune les 23 septembre 2017, 27 octobre 2017 et 8 décembre 2017.

Cette extension de régie n'ayant plus lieu d'être, monsieur le Maire propose au conseil de la clôturer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De confirmer que le fond de caisse de la régie de recette photocopie/marché est égal à 0 € et qu'aucune somme n'a jamais été reversée à la commune à ce titre de la part de la trésorerie.
- De clôturer la régie liée à l'encaissement des places de concerts et spectacles du 23 septembre 2017, 27 octobre 2017 et 8 décembre 2017.

• N° 2020-41 - OBJET : Acquisition de l'ancienne gare communale

Monsieur le Maire fait part au conseil de son souhait d'acquérir l'ancienne gare communale auprès de la famille Sacareau, actuellement propriétaire du bien. Cette gare fera par la suite l'objet de réaménagements et de projets qui restent à déterminer.

La famille Sacareau a fixé le prix de vente à 230 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra ajouter 7.68% de frais de notaire à cette somme. Le cout total de l'acquisition de l'ancienne gare devrait donc s'élever à 247 664 €.

Une demande d'aide sera effectuée auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne, de l'Etat ainsi que du conseil régional Occitanie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à acquérir l'ancienne gare pour un montant de 230 000 €.
- Autorise monsieur le Maire à régler les frais de notaires correspondants au montant d'acquisition.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de l'ancienne gare.

• N° 2020-42- OBJET : Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2051 (Opération 245) Concessions, droit similaires	3 088.00 €	
TOTAL Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	3 088.00 €	
D 10226 Taxe d'aménagement		2 088.00 €
TOTAL Chapitre 10 Dotations fond divers		2 088.00 €
D 2183 (Opération 248) Matériel de bureau et informatique		1 000.00 €
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles		1 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 088.00 €	3 088.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

• N° 2020-43- OBJET : Achat pour le renouvellement du parc informatique de la Mairie

Monsieur le Maire propose un transfert de 500 € du budget alloué au site internet sur le budget pour l'achat du renouvellement du parc informatique de la Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Les Vignes

Florence Siorat présente l'avancement du dossier de l'OAP Les Vignes. Il s'agit de revoir le plan d'aménagement et le règlement de lotissement. Elle a travaillé avec Stéphane-Jean Duphlox ce plan (alignements, hauteurs, implantations, rue de village, espaces verts naturels valorisés, haies vives locales...) Une rencontre avec Adeline Servat du cabinet Paysage qui a rédigé le PLU de Saint-Pierre de Lages a été organisée. A la suite de cette rencontre, elle a proposé des exemples de lotissements qui par le traitement des espaces et la composition urbaine ouvrent des perspectives pour se détacher du lotissement traditionnel. Il est proposé que cette personne compétente participe à la rédaction de ce règlement du lotissement. Le coût pour une demi-journée de travail s'élève à 400 € H.T.

Réseau 31 a effectué une étude de sol. Contrairement à ce que la précédente municipalité a annoncé, les habitants limitrophes au lotissement ne pourront pas être raccordés au réseau.

Lorsque la situation le permettra, deux rencontres seront organisées : l'une avec les « voisins » de l'OAP, l'autre avec les personnes qui ne sont pas raccordées afin d'étudier si une solution technique est envisageable.

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) L'Église

Fabrice Crépy a demandé que le plan d'aménagement du futur lotissement soit modifié. Cette demande a été accueillie favorablement par le propriétaire qui présentera un nouveau plan qui entrainera une modification du permis d'aménager.

Eco pâturage

Caroline Peretti en charge du dossier éco pâturage annonce que quatre chèvres (Fraise, Cerise, Tibout et Java), sauvées de l'abattoir, sont venues s'intégrer dans le paysage Saint-Pierrin le 23 septembre dernier. Dans un souci d'ordre environnemental, elles assurent l'entretien des friches communales difficiles d'accès et dangereuses pour les agents. Le coût de leur présence est de 100 € par mois. Elles ont déjà défriché le futur emplacement du verger et occupent désormais le terrain voisin. Une rotation sera effectuée tout au long de l'année.

Verger communal partagé

Emilie Cazaux présente l'avancement du verger communal. Le 16 septembre, une rencontre organisée par la commission environnement a accueilli William Farago d'*Arbres et Paysages d'Autan* pour visiter le futur terrain du verger communal qui se situe derrière l'église, coté Est. Il a prodigué des conseils concernant le sol, l'emplacement des arbres fruitiers, la catégorie des arbres à planter... Un nettoyage, déjà bien entamé par les chèvres, est nécessaire.

Le 2 novembre a eu lieu le piquetage pour 14 arbres (cerisiers, pruniers, cognassiers, amandiers et cormiers) et 30 mètres linéaire de haie qui sera plantée le long du cimetière, côté Nord.

Le 16 novembre se déroulera le broyage des déchets verts communaux pour faire le paillage qui sera placé au pied des arbres.

La plantation est prévue pour le 13 décembre. Ce chantier se veut être participatif mais la date retenue pourrait être remise en question en raison de la situation sanitaire actuelle.

Ces plantations sont proposées dans le cadre du projet *Plant'arbre* subventionné par le conseil Régional Occitanie. Les plants sont des arbustes d'un an et des fruitiers greffés de variétés anciennes et rustiques. Le coût de ce projet, conseil, fourniture des végétaux, suivi de plantation, animation du chantier participatif s'élève à 253,80 €.

Terres du Lauragais

Florence Siorat fait part d'informations concernant l'EPCI.

Afin d'en améliorer le fonctionnement quotidien, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique a institué un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité, rendant obligatoire la création d'une conférence des maires. Les trois années passées ont permis la mise en place et l'harmonisation des compétences de l'EPCI. Pour faire vivre le projet de territoire et aller plus loin, chaque maire devra faire remonter les idées, les projets de développement économique, social ou environnemental afin d'avoir un fonctionnement démocratique et cohérent. Ces idées seront débattues en conseil municipal. Une conférence des maires organisée le 3 novembre a été malheureusement reportée en raison des nouvelles mesures sanitaires. Une prochaine date sera fixée.

Dans le cadre de cette même loi, un conseil de développement doit être organisé. Le conseil communautaire a créé un conseil de développement sur la base de six collèges (acteurs économiques, organismes publics, vie associative, représentation territoriale des habitants, citoyens volontaires, personnes qualifiées). La mise en œuvre de ce conseil à l'échelle du territoire doit permettre de favoriser la participation citoyenne. 12 membres sur proposition des communes membres seront désignés. Ce conseil sera consulté sur la définition et le suivi des actions concrètes du projet de territoire et se réunira 2 fois par an. Un appel aux Saint-Pierrins est lancé.

Projet de rénovation de la salle des fêtes

Patrick Bourgeois rappelle que lors de la campagne électorale, les Saint-Pierrins ont fait savoir leur mécontentement quant à la construction d'une salle polyvalente pour accueillir uniquement les associations. Avant toute décision, l'équipe municipale a lancé une enquête publique. Le résultat de cette dernière a été annoncé sur le site internet. Un conseil participatif a vu le jour et deux rencontres ont eu lieu : le 19 septembre et le 17 octobre. Lors de la première rencontre un seul groupe de travail contre 3 groupes la deuxième date. Deux esquisses ont été proposées : salle des fêtes au niveau mairie pour l'une, salle des fêtes au niveau parking pour l'autre.

Ces esquisses ont été fournies par le cabinet d'architectes Archea qui accompagne toujours le projet et qui avait été sélectionné par la précédente municipalité. Le Conseil Municipal actuel a choisi de continuer à travailler avec ce cabinet d'architectes pour ne pas perdre la totalité de la somme déjà investie par la précédente municipalité (plusieurs centaines de milliers d'euros) et ne pas perdre de temps. Les conclusions des conseils participatifs seront rendues publiques lors d'une réunion, lorsque la situation sanitaire le permettra.

Entretien des bâtiments

Fabrice Crépy fait l'état des récents petits travaux :

- Nettoyage de la façade de l'école
- Portes d'entrée de la mairie repeintes
- Portails du cimetière repeint
- Sacristie repeinte
- 16 novembre les combles de la Mairie seront visités par le Comité des fêtes afin de retirer tout ce qui est inutile de stocker pour les isoler
- Changement de fournisseur d'accès du gaz pour réaliser une économie de plusieurs centaines d'euros sur la facture annuelle
- Changement du ballon de la chaudière de la Mairie

Compte-rendu du SDEGH du 21/09/2020

Dans un souci d'économie, Fabrice Crépy a rencontré le 21 septembre un représentant du SDEGH pour l'éclairage public au lotissement des Albigots. Un diagnostic sera communiqué en mars 2021. Malgré la nouvelle législation, le contrat ne sera pas revu à la hausse car la commune compte moins de 1 000 habitants et 9 employés communaux.

Un débat sera mené sur le fonctionnement des éclairages la nuit : coupure totale à partir d'une certaine heure ou baisse d'intensité ? Quelle que soit la décision elle s'appliquera à tous les axes, quartiers du village.

Extension du cimetière

Florence Siorat annonce que pour une meilleure cohésion de l'espace, l'agrandissement devrait se faire au Nord mais coté Est ou Sud en contrebas de l'Eglise. Une étude est en cours par le CAUE qui proposera plusieurs scénarios.

Etat des lieux de la voirie communale

Un référencement des piétonniers et des marquages de stop de la commune établi par Jérémy Bas a permis de demander plusieurs devis pour la réfection.

Ce devis comprend également le traçage des places de parking devant l'école, la matérialisation de places de parking à la Cité des Jardins, pour un montant de 7 760,40 € pour une durée de 4 ans.

Fibre optique

Stéphan Pourcet informe avoir rencontré le représentant de Fibre 31, gérant la délégation de service public lancée par Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert créé à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Le secteur de la commune est divisé en quatre secteurs. Les quatre sont actuellement en travaux. Le déploiement commercial de la fibre optique sur la commune doit s'opérer à compter de septembre 2021. Des informations complémentaires seront données courant premier semestre 2021, avec une réunion publique en présence des acteurs de déploiement ainsi que, si possible, les opérateurs commerciaux afin d'apporter aux Saint-Pierrins toutes les précisions utiles, les échéances et les démarches à suivre.

Une armoire de raccordement a d'ores-et-déjà été posée sur le piétonnier, en haut de l'école. Celle-ci est reliée au nœud de raccordement optique de Sainte-Foy d'Aigrefeuille dont nous dépendons. Elle est calibrée pour desservir 700 logements, avec une tolérance de 20% en sus, et couvrira donc l'ensemble des besoins de la commune.

Refonte du site internet

Comme déjà évoqué, le site de la mairie est fonctionnellement dépassé et techniquement obsolète. Un dossier de refonte est actuellement à l'étude, avec pour principaux enjeux de rendre cet outil de travail portable, administrable plus simplement et ouvert. Un dossier a été déposé auprès de Haute Garonne Ingénierie, établissement public départemental dédié aux communes et EPCI, qui permettrait, moyennant l'utilisation des supports techniques proposés, un financement quasi intégral avec un reste à charge minimal de 100 € pour notre commune de moins de 1000 habitants. Le dossier est en cours d'analyse.

Remplacement infrastructure informatique mairie

L'infrastructure matérielle poste de travail de la mairie va être renouvelée. La saturation des espaces de stockage ainsi que la vétusté des postes compliquent la tâche quotidienne de nos secrétaires de mairie et, au-delà de toute considération de confort, font courir le risque réel de pertes de données.

De la même manière, la liste des abonnements de télécommunication est en cours d'analyse pour permettre de réduire leur coût et d'en augmenter les agréments, en se débarrassant, par exemple, des abonnements de lignes RTC voués à disparaître dans le cadre de l'abandon progressif du RTC par l'opérateur historique.

Référent Tryfil

Patrick Bourgeois s'est proposé pour être le référent Tryfil (recyclage et déchets).

Marché de plein vent

Frédéric Rochis et Maritza Perdriel annoncent que le marché s'est agrandi avec la venue d'un nouveau commerçant : Banh Mi Lover (cuisine asiatique). Une fleuriste est attendue pour le printemps. La confirmation de la présence d'un poissonnier se fait attendre.

Vendredi 6 novembre un cadeau sera remis aux commerçants pour les remercier de leur fidélité dans le respect des gestes barrières à la salle des fêtes.

Le marché fête ses 5 ans cette année, malheureusement cela n'a pas pu faire l'objet d'une communication particulière en raison de crise sanitaire.

Les associations

Le repas des aînés ne pourra pas se tenir cette année. Un colis gourmand sera distribué aux plus de 65 ans.

**La séance est levée le mercredi 4 novembre 2020 à 00h30.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 2 décembre 2020.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

- N° 2020-40 - OBJET : Clôture de la régie de recette concerts/spectacles et régularisation de la régie photocopies/marchés
- N° 2020-41 - OBJET : Acquisition de l'ancienne gare communale
- N° 2020-42- OBJET : Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2020
- N° 2020-43- OBJET : Achat pour le renouvellement du parc informatique de la Mairie

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS Jérémy	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	